

L'inflation turque bat un nouveau record à 61 %

Par **Anne Cheyvialle**

Publié hier à 20:19, mis à jour hier à 20:19

Le taux d'inflation a battu un nouveau record en mars, atteignant 61,4 % sur un an. *engin akyurt/enginakyurt - stock.adobe.com*

Aggravée ces dernières semaines par la guerre en Ukraine, les prix n'en finissent plus de s'envoler en Turquie.

La hausse des prix n'en finit pas de s'envoler en Turquie, aggravée ces dernières semaines par la guerre en Ukraine, qui fait flamber les cours du pétrole et des matières premières agricoles. Le taux d'inflation a battu un nouveau record en mars, atteignant 61,4 % sur un an, selon des statistiques officielles publiées lundi, après avoir atteint 54,4 % un mois plus tôt. L'office statistique fait état d'une hausse de plus de 99 % du prix des transports en un an et de plus de 70 % dans l'alimentaire. L'économie, très dépendante des importations pour son approvisionnement énergétique et alimentaire, l'est en particulier vis-à-vis de la Russie et de l'Ukraine. Plus de 60 % des achats de céréales viennent du grenier de la mer Noire. Une proportion qui atteint 74,8 % pour le blé, dont 10,6 % d'Ukraine.

La spirale inflationniste est aussi alimentée depuis plusieurs mois par la dépréciation de la monnaie, consécutive d'une politique jusqu'au-boutiste du président Recep Tayyip Erdogan, qui refuse catégoriquement de relever les taux d'intérêt pour soutenir coûte que coûte la fragile croissance dans la perspective de l'élection présidentielle, prévue en juin 2023. La livre, qui a perdu 44 % de sa valeur en 2021, est encore plus sous tension depuis le déclenchement du conflit, accusant une baisse supplémentaire de 6 %.

Des économistes turcs et étrangers accusent l'office national des statistiques (Tüik) de sous-estimer de plus de la moitié l'ampleur des hausses de prix. Le président turc multiplie les mesures pour tenter de soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Après avoir octroyé des hausses de salaires en début d'année, il a abaissé en février le taux de TVA de 8 % à 1 % sur les produits alimentaires de première nécessité. Et, la semaine dernière, il a annoncé un nouveau coup de pouce sur la TVA, avec une réduction de 18 % à 8 % sur les produits d'hygiène et la restauration.